

Delegation Regionale de l'Administration  
Pénitentiaire du Centre - Yaoundé  
**COURRIER ARRIVÉE**  
Le 10 MARS 2016  
Enregistré S/N° 211

ARRETE N° 078 /MINJUSTICE DU 10 MARS 2016  
portant ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement  
de quinze (15) Gardiens-Chefs des Prisons.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;
- Vu le décret n°2010/365 du 29 novembre 2010 portant Statut Spécial du Corps des fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2012/389 du 18 septembre 2012 portant organisation du Ministère de la justice ;
- Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le régime général des concours administratifs,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- (1) Il est ouvert, au titre de l'année 2016, un concours professionnel pour le recrutement de **quinze (15) Gardiens-Chefs des Prisons**, catégorie « C » de la Fonction Publique.

(2) Ledit concours se déroulera le **18 juin 2016** au centre unique de Yaoundé.

**ARTICLE 2.-** Peuvent faire acte de candidature, les fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire du cadre des Gardiens des Prisons en activité, remplissant les conditions suivantes :

- justifier d'une ancienneté professionnelle de quatre (04) années au 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans ce cadre ;
- être âgé de 45 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- ne pas être sur le coup d'une sanction disciplinaire.

**ARTICLE 3.-** (1) Les dossiers de candidature, qui seront reçus complets dans les Délégations Régionales de l'Administration Pénitentiaire jusqu'au **13 mai 2016**, délai de rigueur, comprendront les pièces suivantes :

1. une demande d'inscription manuscrite adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des sceaux, timbrée à 1000 FCFA, et signée, spécifiant explicitement : *AR*

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
001761	29 FEV 2016
PRIME MINISTER'S OFFICE	

- les noms et prénoms, date et lieu de naissance du candidat ainsi que son poste actuel ;
  - le département et la région d'origine ;
  - l'indication du concours concerné ;
  - la langue de composition ;
  - l'énumération des pièces jointes à la demande.
2. un certificat médical délivré par un Médecin de l'Administration Pénitentiaire, datant de moins d'un (1) mois ;
  3. une copie certifiée conforme de l'acte de naissance signée par une autorité civile compétente, datant de moins de trois (03) mois ;
  4. un mandat poste de vingt cinq mille (25.000) FCFA adressé à Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire (Ministère de la Justice, Yaoundé), représentant les frais de participation au concours ;
  5. une copie conforme de l'acte d'intégration, de reclassement ou de titularisation dans le cadre actuel, certifiée à la Direction de l'Administration Pénitentiaire ;
  6. une enveloppe de format A4 à l'adresse du candidat, affranchie d'un timbre poste au tarif réglementaire ;
  7. deux (2) photos d'identité 4 x 4, en uniforme, portant au verso le nom du candidat ;
  8. une copie du dernier acte d'avancement ;
  9. une attestation de présence effective au service datant de moins d'un mois.

(2) Tout dossier incomplet, parvenu en retard ou dont les pièces n'auront pas été signées par les autorités compétentes, sera purement et simplement rejeté.

(3) Les listes des candidats autorisés à participer au concours seront publiées par voie d'affichage au Ministère de la Justice et dans les Délégations Régionales de l'Administration Pénitentiaire.

**ARTICLE 4.-** (1) Les candidats se présenteront aux lieux retenus une heure avant le début de chaque épreuve et ils devront obligatoirement se munir de leur carte nationale d'identité, du récépissé de dépôt du dossier et du nécessaire pour composer, à l'exception du papier de composition.

(2) Le lieu où se dérouleront les épreuves écrites sera indiqué par voie d'affichage.

**ARTICLE 5.-** Les épreuves se dérouleront suivant le planning ci-après :

Date	Nature des épreuves	Coef	Durée	Note éliminatoire	Horaires
18 juin 2016	Culture générale	4	3h	6	8h-11h
	Epreuve technique	5	4h	6	13h-17h

**ARTICLE 6.-** Les résultats définitifs du concours seront publiés par le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA
001761 29 FEB 2016
PRIME MINISTER'S OFFICE

**PROGRAMME DU CONCOURS PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT  
DE QINZE (15) GARDIENS-CHEFS DES PRISONS.**

1. **CULTURE GENERALE:** La situation politique, économique, sociale et culturelle du Cameroun, de l'Afrique et du monde.

2. **EPREUVE TECHNIQUE:**

- Ethique et déontologie ;
- Gestion des risques ;
- Communication ;
- Droits des personnes placées sous-main de justice ;
- Organisation et fonctionnement des prisons ;
- Greffe pénitentiaire ;
- Sociologie et psychologie des comportements des détenus ;
- Pratique des escortes des détenus ;
- Techniques des fouilles ;
- Compte rendu ;
- Classification des prisons ;
- Missions et organisation des personnels de l'Administration Pénitentiaire. /



Yaoundé, le 0 MARS 2016

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE  
LA JUSTICE GARDE DES SCEAUX.**



**LAURENT ESSO**

ARTICLE 7.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /ap

Yaoundé, le 10 MARS 2016

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE  
LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX,

